

pend la défaite des plus chères affections des opposants.

N'avons-nous pas vu des exemples frappants de ce genre lors de la guerre de Crimée? N'avons-nous pas été témoins dans maintes circonstances de l'opposition de quelque parti contraires à la guerre d'Italie? Et dans la dernière et si glorieuse expédition du Mexique malgré l'opposition de quelques hommes illustres entre les plus grandes intelligences, n'avons-nous pas vu toujours la France ne faire qu'un peuple, un cœur, une âme quand il s'est agi du triomphe de ses armes, et de la gloire de son peuple!

N'avons-nous pas vu le plus grand exemple de patriotisme éclairé que puisse donner un grand peuple, lorsqu'en 1852 tous les partis, se confondant dans un seul vote, appelèrent l'élu de 7,500,000 suffrages à la tête de cette France, qui depuis cette époque a porté le drapeau de la gloire et de la civilisation dans toutes les parties du monde!

Vous parlez de nationalité, vous invoquez les anciens traités, et vous dites aux ignorants qu'on veut leur enlever leur religion, leur langage. Et bientôt par la bouche d'un de ses plus éloquents ministres le gouvernement vous répond: Jamais vos droits n'ont été mieux sauvegardés, jamais votre religion n'a été mieux protégée, jamais votre langage n'a reçu plus de garantie pour sa transmission aux générations futures!

Votre nationalité dites-vous, demandez à la France elle-même son conseil pour ses anciens enfants, et elle vous répondra: Les sentiments que vous professez pour le patriotisme qui vous a été légué par vos ancêtres, vous obligent à aimer, à respecter, à vénérer et à servir la grande nation qui vous protège et qui loin de vous enlever vos prérogatives et vos droits, vous les rend encore plus sacrés et à jamais inviolables!

Donc trêve de mots sonorés mais qui ne peuvent servir qu'à exciter les mauvais instincts d'un peuple qui ne veut et qui ne doit pas être trompé. En se servant d'armes semblables pour combattre vos adversaires vous étouffez les sentiments de patriotisme de vos concitoyens. Et l'on voit alors dans une assemblée composée d'hommes qui s'estiment mutuellement en dehors de l'arène politique, des citoyens en venir à des injures personnelles pour prouver la force de leur argumentation.

Triste spectacle, vraiment, et que, Dieu merci pour le pays, rachètent amplement les actes courageux de certains hommes qui restent le type du dévouement, du patriotisme et de l'abnégation politique.

Pourquoi le peuple n'aurait-il pas confiance dans les hommes qui composent le ministère actuel? Et quand il voit, à la tête du gouvernement, des hommes comme les Hons. Taché, Brown, Cartier, McDonald, Galt et autres membres du cabinet, quand il voit deux tiers et demi de ses représentants des deux chambres voter par un vote unanime cette mesure devenue pour eux le seul moyen de sauver la patrie en danger, pourquoi le peuple se laisse-t-il égarer, se laisse-t-il tromper? Les intérêts des partisans de la confédération et ceux du peuple ne sont-ils donc pas identiques? Et croit-il que ses mandataires et ses ministres ne connaissent pas la politique qu'ils ont à suivre, pour douter de leurs intentions et

de l'efficacité des mesures adoptées par les chambres sur la demande pressante de l'Angleterre?

Disons donc en l'honneur du pays:

C'est par des compensations mutuelles, qui se sont faites les Hons. Brown, Cartier, Galt, McDonald et les autres membres du gouvernement actuel, que le monde applaudit à la politique élevée des chambres canadiennes, et se marquent ainsi dans les pages de leur histoire le plus bel exemple à transmettre à leurs descendants.

Nous le répétons, rien ne nous attache à telle opinion plutôt qu'à telle autre, parce qu'étranger au pays, mais étant intéressé à son avenir politique et commercial, nous voyons avec indépendance s'accomplir les événements; et comme nous avons notre libre arbitre, nous disons notre opinion avec une franchise que la mauvaise foi seule pourra révoquer en doute.

L'organisation financière de la France est sans contre dit une des plus parfaite et des plus pratique de tous les gouvernements d'Europe.

Le département des finances est confié à un ministre de l'Empereur.

Chaque année un budget des dépenses et des recettes est soumis à l'assemblée législative qui dit, article par article, les divers projets de dépenses, fixe les recettes.

Les ressources immenses de la France qui reposent spécialement sur l'assiette de l'impôt foncier et sur les taxes directe et indirecte permettent à cette grande nation de dépenser un budget annuel qui n'est dépassé par celui d'aucune autre nation.

Les principaux rouages des finances reposent: Sur l'imposition directe, qui frappe selon leur importance et leur classification les propriétaires fonciers.

Sur les droits perçus par l'administration de l'Enregistrement et des Domaines.

Sur l'imposition indirecte qui embrasse tout impôt frappé indirectement sur le contribuable. Tels par exemple que: Les boissons, les douanes, les licences, les tabacs, etc., etc.

Ces grandes administrations fonctionnent admirablement, précisément par la simplicité de leur organisation.

La France est divisée par départements.

Chaque département est administré par un préfet nommé par l'empereur qui a la haute main sur la politique impériale. Un conseil de préfecture ditent tous les comptes de finances et d'intérêt commun.

Un conseil général, au nombre d'un par chef-lieu de canton de chaque département, nommé par le suffrage universel, discute tous les intérêts communs de ce même département et fixe le budget des dépenses d'utilité publique, routes, chemins de fer, hospices, postes, écoles, etc., etc.

L'administration financière est confiée à un receveur-général par chaque département qui concentre en ses mains les recettes dont il sera plus bas parlé.

Chaque chef-lieu d'arrondissement est doté d'un receveur particulier qui lui-même a sous ses ordres:

Le percepteur Communal placé dans chaque chef-lieu de canton ou dans chaque commune qu'on choisit ordinairement comme la plus centrale du canton pour les contribuables.

Les propriétés variant leur classification

Pour base par chaque canton territoriale à la répartition du plan de chaque son, chaque valeur, le rayon a donné No. 1, 2, 3, 4 l'impôt foncier

Les sommes sont versées que nous venons

Par les contributions totales moins du reste

Par ce qui me fixée à l'impôt par lui présent par les mandats ronds

Et enfin le receveur-général ayant déposé le versement encaissement jours du mois ses mains a

Il est impossible de recettes par la malvenue que chaque versements qu'au surplus à intervalles tionnaires, leur verse avec le devouement qu'on voudraient que préjudiciant par les recettes des

De plus de deux millions de suffrage un la présidence comptes de panx.

Enfin le ral dont ne compulsen des fonction soumis à la et des mem

Est-il possible plus facile plus simple sans efforts timent avec re de voir dans une c

Le percepteur Communal placé dans chaque chef-lieu de canton ou dans chaque commune qu'on choisit ordinairement comme la plus centrale du canton pour les contribuables.